

PPECF

Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts



Réflexions autour de l'indicateur FSC® sur les Paysages Forestiers Intacts (PFI) : un forum à Libreville, pour une mise en œuvre adaptée de la motion n° 65 au bassin du Congo



Le concept de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et de Paysages Forestiers Intacts (PFI) ont des implications certaines sur l'échelle à laquelle, il convient d'appliquer ses principes. Ainsi, bien que [voté à l'assemblée générale 2014 du FSC®](#), à Séville à travers une motion [n° 65], le concept PFI suscite de fortes inquiétudes auprès de certains concessionnaires, potentiellement concernés, notamment au nord Congo. Rappelons que, conformément à la [feuille de route HVC élaborée pour le bassin du Congo](#), un premier [atelier du groupe de travail régional \(GTR\) FSC®](#), chargé de développer les lignes directrices (pour l'identification, la gestion et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) pour le bassin du Congo) s'est tenu du 15 au 18 juin 2016 à Brazzaville. Suite aux réactions des parties prenantes, le Conseil d'Administration du FSC International a décidé de revoir les indicateurs par défaut de la [motion n° 65](#), en raison des effets secondaires fortement indésirables qu'ils pourraient avoir sur la filière bois, dans les pays du bassin du Congo. Cependant, le Conseil d'Administration a également conclu que les lignes directrices pour les Paysages Culturels Intacts (PCI) devraient être intégrées dans le cadre de la mise en œuvre de la motion n° 65. Cette situation, apparemment conflictuelle a motivé qu'en marge du 73ème Conseil d'Administration du FSC, en novembre 2016 à Brazzaville, se soit tenu une journée d'échanges, d'information et de dialogue entre les membres du Conseil d'Administration FSC et les parties prenantes à la gestion forestière du bassin du Congo. Cette rencontre a été l'occasion pour ces différents groupes, d'échanger notamment sur les implications possibles du nouveau concept dans l'accès à la ressource et de mieux s'informer sur les processus conduits par le FSC en Afrique centrale.

Dans le prolongement de ces rencontres, s'est tenu, le 26 et le 27 avril 2017, un forum sur les solutions potentielles en matière de [Paysages forestiers Intacts \(PFI\)](#) à Libreville. Cette réunion qui avait un double objectifs stratégique et politique, a permis de faire le point sur les progrès réalisés depuis la dernière réunion de Brazzaville. Ceci à partir des travaux actualisés à l'échelle mondiale (Canada, Russie, Brésil, Bassin du Congo), en identifiant des similitudes de situations et en mettant en exergue les différences propres à chaque région. Le rôle attendu des Administrations dans la politique globale d'utilisation des terres (notamment les secteurs qui ont un impact sur les PFI tels la construction des routes, l'agro-industrie, etc.), a fait l'objet d'échanges entre Administrations et opérateurs économiques certifiés, concernés par cette nouvelle motion.

La mise en place du référentiel PAFC en Afrique centrale se concrétise



Pour diversifier l'offre de systèmes de certification, le [Ministère de l'Economie Forestière du Développement Durable et de l'Environnement \(MEFDDE\)](#) a décidé de se lancer dans un objectif de certification nationale reconnu par le [Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes \(PEFC\)](#), Association internationale à but non lucratif qui reconnaît des schémas nationaux de certification forestière et de chaîne de contrôle [son approche, contrairement au FSC®, est donc ascendante « bottom-up »]. Pour appuyer le Ministère dans cette stratégie, le PPECF a contracté le consortium [Oréade Brèche](#) – [TEREA](#) courant janvier 2016, pour étudier les conditions de mise en place d'une certification PAFC en République du Congo [notamment sur la base des expériences du Gabon et du Cameroun], et d'établir une feuille de route et des mesures d'accompagnements pour le développement efficace d'un schéma de certification PAFC Congo, largement sous-tendu par l'intérêt que pourrait susciter une double certification PAFC-FSC, sur les marchés européens, voire asiatiques. Le [Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement \(MEFDDE\)](#) est donc aujourd'hui outillé d'une feuille de route (FdR) PAFC, élaborée au départ de plusieurs missions de consultance en République du Congo et en Malaisie, et validée au cours d'un atelier regroupant un panel élargi de parties prenantes et d'acteurs de la république du Congo.

Depuis juin 2017, le [PAFC Congo est devenu membre de PEFC](#) qui l'appuie dans la recherche des financements, et a établi une coopération avec le [Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable et de l'Environnement \(MEFDDE\)](#) pour la mise en œuvre de la feuille de route PAFC Congo. Le standard PAFC Cameroun, quant à lui, est entré dans la boucle du système d'approbation PEFC, qui devrait le conduire à sa reconnaissance par un vote attendu de l'assemblée générale du PEFC en 2018.

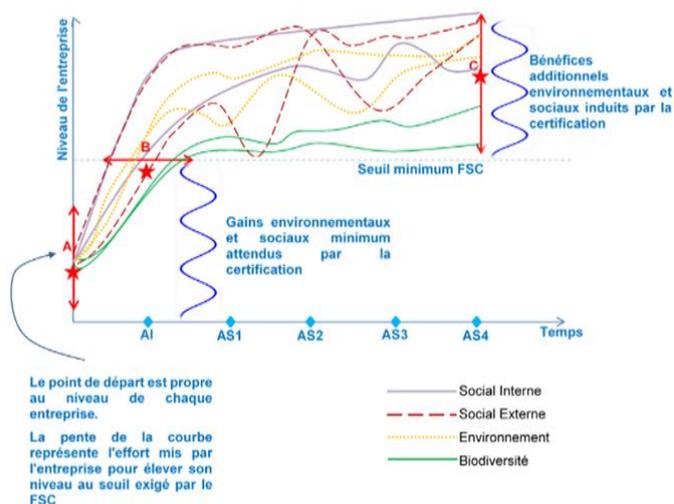
Tandis qu'au Gabon, il est prévu courant septembre 2017, une première session de formation d'auditeurs suivant le référentiel PAFC, par le Bureau Veritas, qui, en voie d'accréditation par le [COFRAC](#), s'ouvre désormais au référentiel PAFC/PEFC pour des formations d'auditeurs en certification forestière. Cette formation précèdera un audit initial des concessions forestières du groupe Rougier Gabon, suivant le standard PAFC Gabon en fin septembre 2017. [En savoir plus](#)

L'étude coûts-bénéfices de la certification en Afrique centrale livre ses conclusions

Présentée comme une alternative au boycott des bois tropicaux soutenu par de nombreuses ONG environnementales depuis la conférence de Rio en 1992, la certification forestière se base sur un engagement volontaire des entreprises privées du secteur forestier (exploitation, transformation, distribution). Cependant ces dernières ne disposent pas d'assez d'informations sur les coûts réels de la certification et les bénéfices apportés (au-delà des bénéfices commerciaux), encore moins d'argumentaires solides pour justifier leur engagement au processus de certification. Apporter une meilleure connaissance des coûts de la certification, conforter les entreprises certifiées dans leur dynamique, identifier concrètement les bénéfices de la certification pour l'entreprise forestière, et apporter une contribution à la relance de la dynamique de la certification (quelque peu stagnante ces cinq dernières années en Afrique centrale) se sont avérés primordiaux pour le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts. Toutefois une [étude CIFOR-WWF publiée en 2014](#), démontre clairement le bénéfice social interne de la certification FSC.

Entre novembre 2014 et Mars 2016, une autre étude portant évaluation des coûts/bénéfices des différents systèmes de certification (au sens large) a été initiée par le PPECF et réalisée dans le cadre d'une mission du bureau d'étude [OREADE BRECHE](#), et dont les premières conclusions ont été livrées fin 2016.

Ainsi, le Consultant a pu, sur deux entreprises ([Rougier](#) et la [Compagnie des bois du Gabon](#)), appliquer la [démarche SROI](#) qui permet d'exprimer les changements sociaux (et environnementaux) liés à une activité économique en valeurs monétaires afin de calculer un ratio coût/bénéfice. A noter que ce ratio n'est pas uniquement monétaire et



Composantes	Coûts (XAF x1 000 000)	Bénéfices XAF (x 1 000 000)	SROI
Social interne	1 319	3 076	2,33
Social externe	211	116	0,55
Aménagement - Environnement et biodiversité	576	1 173	2,04
Système	186	180	0,97
Total	2 292	4 545	1,98

intègre plutôt la notion de "valeur". En particulier, la seconde étude de cas menée à la Compagnie des bois du Gabon (CBG) du 10 au 22 février 2017 a permis de mieux appréhender la méthode par une réflexion plus poussée sur les causes et effets du changement lié à la certification FSC-FM, et d'obtenir une meilleure définition des proxy financiers tant sur les coûts que sur les bénéfices.

Il en ressort que [la certification FSC](#) confirme bien sur ces deux entreprises, des ratios moyen supérieurs à l'unité, autour de « 2 », surtout sur la composante social interne (les travailleurs de l'entreprise), mais de plus faible valeur (autour de « 1 ») sur le social externe (peuples autochtones et populations riveraines) et assez variable sur la biodiversité, confirmant ainsi la relative faiblesse des concessionnaires sur ces deux thématiques sur lesquelles, ils sont régulièrement interpellés à travers des demandes d'actions correctives.

A noter que le rapport final de cette étude a été présenté en atelier, courant avril 2017, devant un public composé d'entreprises et de différentes parties prenantes tel le sous-groupe thématique légalité et certification forestière du Groupe de Travail Gouvernance Forestière de [la COMIFAC](#). Cette réunion a donc été l'occasion de présenter en fin de phase I du Programme, une réponse plutôt positive aux questions que se posent la profession sur les avantages de la certification et de contrer, par des données objectives, l'idée reçue que « la certification coûte cher ». Ces résultats encourageants, devraient inciter les concessionnaires à poursuivre leurs efforts en seconde phase du [PPECF](#), d'autant plus que l'étude a montré que l'essentiel des bénéfices (et corollairement des investissements) sont imputables aux activités de mise en conformité légale, qui rappelons-le, est le marqueur principal de la phase II du [PPECF](#), en termes d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. [En savoir plus](#)

Les acteurs majeurs des évaluations environnementales et sociales (EES) en Afrique Centrale s'approprient



la Directive sous régionale en EES

Les pays d'Afrique Centrale se sont dotés de textes législatifs et réglementaires dont les dispositions exigent, pour tout projet pouvant porter atteinte à l'environnement, la conduite préalable d'une étude d'impact. Il y a lieu d'admettre que ces textes ne sont pas toujours appliqués et ne tiennent pas compte de la complexité liée à l'exploitation et la gestion des ressources naturelles sur les territoires à vocation forestière, et des mutations actuelles que connaît le secteur forêts et environnement, aussi bien au niveau national que sous régional. C'est pour y remédier, que la [COMIFAC](#) (Instance d'harmonisation et de suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale) a opté pour l'élaboration d'un document de Directives sous régionales pour la réalisation des évaluations environnementales en milieu forestier, dans le but d'en faire un outil privilégié d'intégration des aspects liés à l'environnement et des conditions de vie des populations. A cet effet, [le SEEAC](#), mobilisé avec l'appui du PPECF, a mené des consultations avec les parties prenantes dans les dix pays membres de la [COMIFAC](#) (notamment sur l'état des lieux de la réglementation en matière d'évaluation environnementale). Sur la base de cet état des lieux, un draft de document de Directives sous régionales en matière d'Evaluation Environnemental en milieu forestier en Afrique Centrale a été produit.

Du 1er au 2 novembre 2016, un atelier sous régional, organisé avec le soutien du PPECF, en présence d'un panel d'experts issus des administrations en charge des forêts et de l'environnement des pays membres de la [COMIFAC](#) d'une part, et des partenaires techniques et financiers de la [COMIFAC](#) d'autre part, a permis de valider ce document. Par la

suite, [le document révisé sur la base des recommandations de l'atelier](#), a été soumis au conseil des Ministres de la COMIFAC, qui l'a adopté lors de sa IXème session ordinaire, tenue du 27 au 28 Novembre 2016 à Kigali (Rwanda), en marge de la XVIème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

C'est en vue d'accompagner les pays dans l'internalisation des orientations contenues dans les directives que la COMIFAC a tenu, avec l'appui du PPECF, un atelier sous-régional du 19 au 21 juin 2017, de renforcement des capacités des administrations publiques et organisations de la société civile impliqués dans les évaluations environnementales et sociales en Afrique Centrale. [En savoir plus](#)

Vers une nouvelle génération de plans d'aménagement forestier au Cameroun: le MINFOF a franchi un jalon important

De nombreux plans d'aménagement au Cameroun sont anciens, or les lois ainsi que les exigences nationales et internationales ont fortement évolué depuis leur agrément par l'Administration. Face à cette situation, le [Ministère des forêts et de la faune du Cameroun \(MINFOF\)](#) s'est engagé depuis juillet 2014 dans un processus d'amélioration continue des plans d'aménagement, sur la base d'une étude comportant trois volets: i) la révision des tarifs de cubage au Cameroun pour une sélection d'essences principales et de promotion à valoriser [Tali, Okan, Sapelli, Ayous, Fraké, Movingui, Iroko, Padouk, Assamela, Azobé et Ozigo] ; ii) l'évaluation de trois plans d'aménagement, sur la base de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement validée par le [MINFOF \(21/09/2015\)](#), puis test de la grille notamment sur la base de plans d'aménagement, et sur des sites pilotes retenus, afin de proposer des recommandations ; iii) l'application du projet de révision de plan d'aménagement sur les sites pilotes en intégrant les résultats des volets (i) et (ii). Cette étude a bénéficié de l'appui du PPECF à travers l'expertise de [NATURE+](#) qui a développé de nombreux partenariats avec les entreprises forestières dans le bassin du Congo. Ainsi, en vue de formaliser un cadre de collaboration dans la recherche appliquée à l'amélioration continue des plans d'aménagement, et à la gestion durable des écosystèmes forestiers, le [Ministère des forêts et de la faune du Cameroun \(MINFOF\)](#) et [Nature+ \(Asbl\)](#) ont signé un protocole d'accord.



Une dernière mission a été organisée en juin 2017 par Nature+ à Yaoundé dans le cadre du projet d'Amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun (ACPAC). Elle a permis de collecter les derniers éléments auprès de la Sous-direction des inventaires et aménagements forestiers (SDIAF) et auprès de la Direction des forêts (DF) pour produire le manuel de procédures de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent. Dès l'intégration de ces derniers éléments et la préface du document (par le Ministre Camerounais en charge des Forêts et de la Faune), le manuel de procédures sera édité en 200 exemplaires et vulgarisé.

 [Volet ACPAC](#)

 [Volet révision des tarifs de cubage](#)



La responsabilité sociale et environnementale (RSE), au cœur des réflexions du groupe Rougier

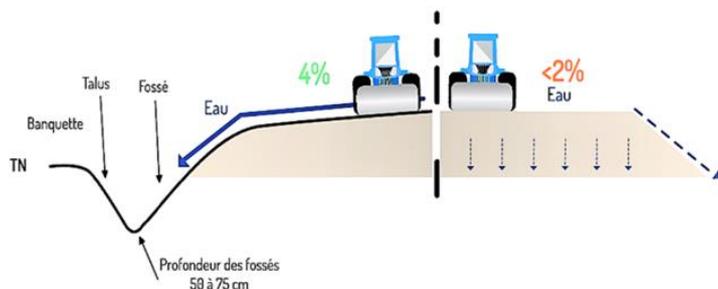
Depuis plus de deux années, une mission d'assistance technique au [Groupe Rougier](#), soutenue par le PPECF, a permis de parcourir l'ensemble du [référentiel FSC \(Bassin du Congo, 2012\)](#), selon une approche globale à l'échelle du Groupe Rougier (5 sites, 3 pays) et transversale à travers les neuf principes du référentiel FSC. L'intervention a contribué à l'atteinte de cinq principaux résultats : (i) la mise en œuvre d'un système d'audits et l'élaboration de plans d'actions (ii) ; le renforcement des capacités des personnes ressources pour une

meilleure appropriation par l'entreprise des modalités de gestion durable et d'exploitation forestière (iii) ; le perfectionnement des techniques d'exploitation forestière à impact réduit pour une production durable au niveau

économique, social et environnemental (iv)); le renforcement du développement local par l'étude de faisabilité d'un système de microcrédit (v); la mise en place d'un système uniforme du suivi-évaluation/monitoring .

De plus, l'intervention a permis de produire un progiciel, à l'échelle du groupe Rougier, qui permet aujourd'hui, l'édition d'un rapport quasi automatisé, sur base de collecte de données en relation avec une matrice d'indicateurs d'« exploitation responsable ». Le tout est suivi globalement par plus de 100 indicateurs encodés régulièrement dans le logiciel. [En savoir plus](#)

Optimisation de la conduite d'engins lourds en forêt d'Afrique centrale : un référentiel de bonnes pratiques à présent disponible



L'intervention du PPECF a permis entre autres de dérouler un programme de formation pour l'amélioration de la performance d'agents de terrain, dans l'utilisation des engins lourds en forêt tropicale, et dans la prévention des risques professionnels au Cameroun, au Congo et en RCA, soit environs 120 conducteurs et une vingtaine de cadres et chefs de chantiers formés en conduite et en maintenance des engins lourds, ainsi qu'à l'édition de cartes de débusquage et de débardage. A l'issue de l'étude, un référentiel de bonnes pratiques a été produit, et propose un ensemble de fiches techniques pour une meilleure gestion de phases mécanisées de l'exploitation forestière en Afrique centrale. Par ailleurs, le référentiel a été validé lors d'un atelier tenu le 12 Avril 2017, à Douala en présence de quelques sociétés forestières et autres parties prenantes.

[En savoir plus](#)

Les sociétés forestières certifiées du Cameroun renforcent leur capacités en « secourisme, sécurité incendie, gestes et postures »

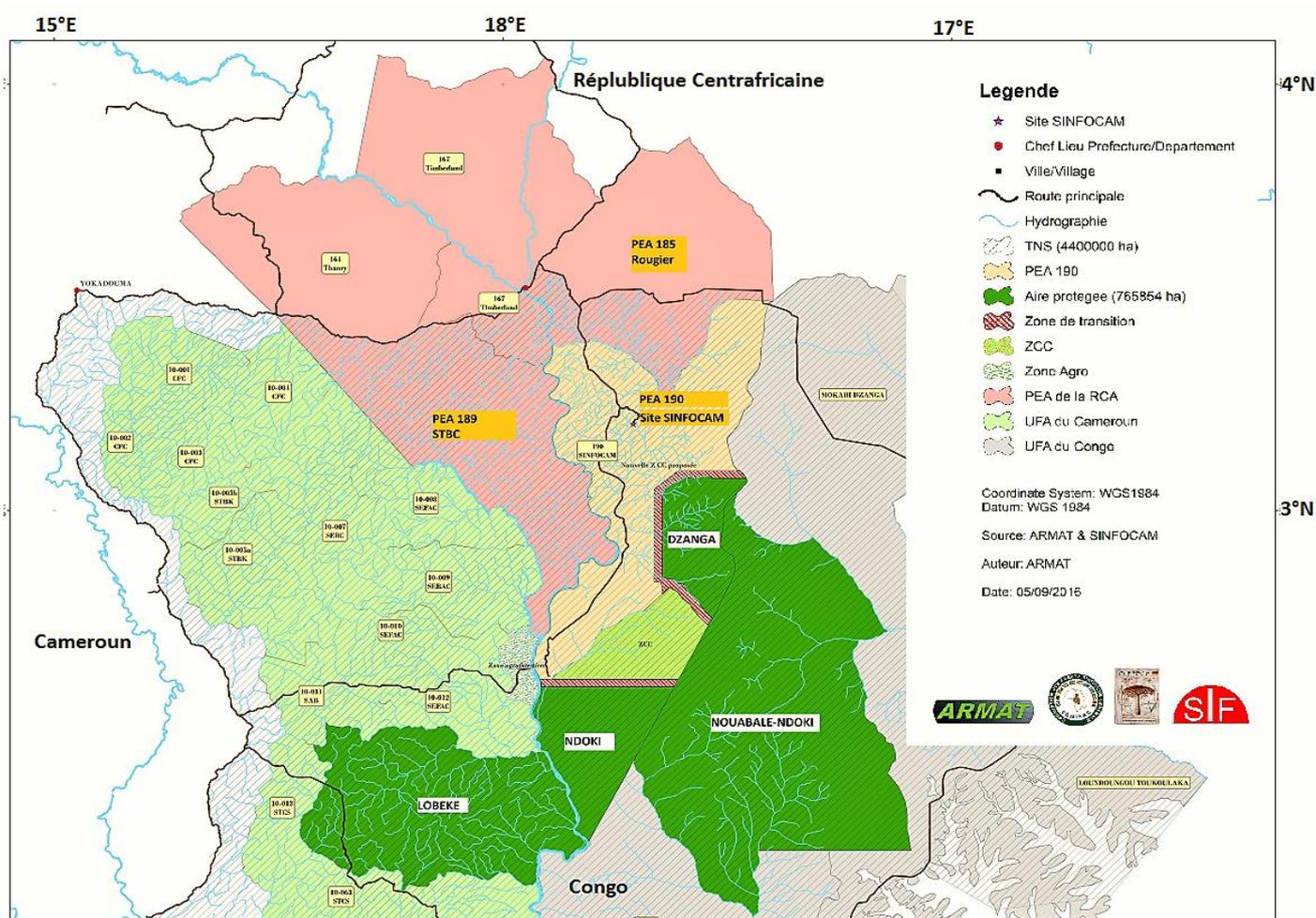
Les formations en secourisme, lutte incendie, gestes et posture, organisées depuis plusieurs mois sur les sites industriels et chantiers forestiers de quelques entreprises forestières du Cameroun à savoir [Pallisco](#), [Wijma](#), [Rougier](#), [Vicwood-Thany](#) et SEFECAM se sont achevées au mois de juin 2016. Financées par le PPECF, les formations de la [société STANDARD Safety](#), avaient pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité au niveau des sites industriels et des chantiers forestiers, afin de réduire les accidents en milieu professionnel et de renforcer les capacités des employés en secourisme. L'ultime phase du processus prévoyait des formations spécifiques à l'attention de formateurs internes à chaque entreprise forestière participante. Ainsi, les formations spécifiques ont été précédées par l'identification au sein des différentes entreprises cibles, de cadres et agents pouvant être responsabilisés comme formateurs internes en secourisme, lutte incendie, gestes et posture. La formation des formateurs en elle-même, a eu lieu au mois de juin 2016, dans les locaux de la société STANDARD SAFETY, à Yaoundé. Ces formations ont permis d'outiller le personnel formateur, à mettre en œuvre des pratiques permettant d'élever le savoir-faire des sociétés en matière d'hygiène, sécurité et environnement (HSE).

Au terme de l'intervention, 30 sessions de formations ont été réalisées pour 665 employés formés, notamment issus d'entreprises certifiées [légal (OLB/VLC) ou gestion responsable (FSC-FM)]. Par ailleurs trois guides pédagogiques et manuels ont été produits et mis à la disposition de toutes les entreprises bénéficiaires à savoir THANY/VICWOOD ; PALLISCO/CIFM ; SEFECAM ; ROUGIER Cameroun ; WIJMA). Les guides sont dès à présent accessibles sur le site web du PPECF via les liens ci-après :





Appui à l'exploitation responsable des PEA n° 189 et 190 en RCA



Trois permis d'exploitation et d'aménagement (PEA 188, 189 et 190) attribuées en 2014 dans, ou proche des aires protégées de Dzanga-Sangha (APDS), font l'objet d'une attention particulière du [PPECF](#). Ainsi, un protocole d'accord signé avec l'entreprise [SINFOCAM \(filiale du groupe VICWOOD\)](#) [attributaire du PEA n°190], a permis à l'entreprise de bénéficier d'un large appui du [PPECF](#) dont un plan de formations pour mettre en œuvre un panel de techniques d'exploitation responsable. Par ailleurs, le Groupe Rougier est devenu attributaire d'une concession forestière de 270.000 hectares au nord des APDS et ne manquera pas de solliciter l'appui du [PPECF II](#), pour l'atteinte d'une certification FSC, dans les meilleurs délais.

A noter que du 18 au 22 avril, a eu lieu à Bangui, la réception provisoire de deux drones et de leurs équipements respectifs (fabriqué par [la société Delair-Tech](#)), suivie d'une attestation de transfert de propriété en faveur de [la société SINFOCAM](#).

Rappelons que les drones doivent servir également pour des opérations de LAB dans les APDS, en collaboration avec [WWF](#). A cet égard, des négociations sont lancées avec Ministère de la défense de RCA, pour l'extension du périmètre de survol du drone aux APDS (car actuellement limité aux limites du permis 190). Des sessions de formations du personnel opérationnel d'administration forestière en RCA, de [SINFOCAM](#) et du [WWF](#), seront réalisées dans le courant le second semestre 2017 pour une utilisation optimale et concertée des drones.

S'agissant de l'étude d'impact environnemental du PEA 190, un premier draft du rapport d'étude a été produit, le rapport final est attendu dans le courant du second semestre 2017.

Le Gabon résolument engagé dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale



Pour faire face à la criminalité forestière, le, le Gouvernement a validé [le « Plan d'Actions National contre l'Exploitation Forestière Illégale \(PANEFI\) »](#), dont les objectifs rejoignent ceux d'une intervention en cours au Gabon, [« l'Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale \(ALEFI\) »](#) mise en œuvre par l'ONG Conservation Justice et appuyé par le PPECF. Ainsi grâce à un partenariat officiel avec le Gouvernement Gabonais, Conservation Justice a développé une approche pour combattre l'exploitation forestière illégale au Gabon, qui a permis de mettre en œuvre quelques actions ciblées déterminantes.

Ainsi, à l'issue de 24 mois de mise en œuvre, [le projet ALEFI](#) a permis de mettre en place un réseau de 50 relais d'informations à l'échelle nationale pour traquer

l'exploitation illégale ; de réaliser 331 missions de sensibilisation et d'enquêtes réalisées dans 72 villages et leurs alentours ; de suivre 32 opérations qui ont conduit à l'interpellation de 101 personnes ; de former 700 cadres (Eaux [&] Forêts, magistrats, Gendarmerie, Police) par le projet ALEFI ; et de produire plusieurs articles, pièces audio et vidéo sur diverses affaires/interventions, soit 155 pièces médiatiques diffusées (22 dans la presse écrite, 53 sur Internet, 78 à la télévision et 2 à la radio).

 [Publication ALEFI 1](#)  [Publication ALEFI 2](#)  [Publication ALEFI 3](#)  [Publication ALEFI 4](#)

Le forum ATIBT : pour la première fois au Moyen-Orient.



[L'ATIBT, organisation faîtière internationale](#) regroupant des organisations, des entreprises, des Etats, des ONG, etc, joue un rôle essentiel en matière d'information, de communication, de formation, de lobbying pour soutenir le secteur des bois tropicaux. Chaque deux années, [l'ATIBT](#) organise son forum dans un pays différent, alternativement entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie également. [Le Forum ATIBT](#), qui se compose de deux jours de débats et de discours regroupant les experts de l'industrie du bois tropical, est une occasion pour les membres de l'association ainsi que les acteurs de l'industrie des bois tropicaux de se rassembler pour échanger des informations pertinentes.

[L'édition 2017 du Forum international de l'ATIBT](#) s'est tenu les 5 et 6 mars 2017 au cœur du Moyen-Orient, à Dubaï, coïncidant ainsi avec le [Dubaï Wood Show \(DWS\)](#), salon majeur de l'industrie du bois au Moyen-Orient, lequel se déroulait les 7, 8 et 9 mars. Le thème retenu pour cette édition "Le bois tropical : du bois, et tellement plus encore", résonnait en cohérence avec le slogan de la [campagne ATIBT de communication « Fair \[&\] Precious »](#) ou encore, "Les bois africains : bien plus que du bois" de l'ATIBT soutenue par [l'AFD](#) et le [PPECF](#)). Le Forum a été structuré autour de 5 session centrales (l'avenir de la forêt tropicale et de sa population (i); La formation aux métiers du bois (ii); La légalité, la certification, le réchauffement climatique et l'achat responsable du bois (iii); La logistique, les

challenges et les opportunités (iv); Le marché des bois africains dans le monde et en particulier au Moyen-Orient (v)). Cette vingtième édition du forum a réuni environ 135 participants, issus de la société civile, des administrations publiques et du secteur privé des pays de plusieurs continents. [En savoir plus](#)

Un dernier Comité de Décision et d'Orientation tenu à Douala : entre clôture de la Phase I du Programme et préparation de la phase II



Le PPECF [Programme sous-tutelle de la [Commission des forêts d'Afrique centrale \(COMIFAC\)](#), à travers un financement de [la KFW](#)] appuie depuis 2012 la mise en œuvre [du plan de convergence de la COMIFAC](#), en promouvant la certification forestière, comme outil de gestion responsable des forêts d'Afrique centrale. La première phase de mise en œuvre du Programme arrive à échéance en décembre 2016. Au vu des résultats atteints et pour répondre aux attentes de nouveaux concessionnaires, une deuxième phase est en cours de préparation pour un démarrage courant 2017.

Tout comme lors de la phase I, la phase II du programme devra contribuer à l'atteinte des priorités du Plan de convergence en son axe prioritaire 1 portant sur la gestion et la valorisation durables des ressources forestières. Il s'agira plus précisément de contribuer au renforcement de la légalité et à la promotion de la certification forestière et de son axe transversal 1 portant sur la formation et le renforcement des capacités. Au niveau national, ce projet viendra renforcer l'application des législations forestières en matière de légalité de bois et de certification forestière.

Pour l'heure, le PPECF I a tenu le 20 juin 2017 à Douala son 5ème et dernier Comité de décisions et d'orientations (CDO). Une vingtaine de participants (membres statutaires, invités et personnes ressources) ont pris part à ces travaux. Pour l'occasion la Cellule de Gestion du PPECF a été invitée à fait le point sur les dernières activités réalisées entre juin 2016 à juin 2017, à présenter les principales activités relevantes réalisées depuis le démarrage du projet en 2012, les leçons apprises de la première phase et les lignes directrices pour le PPECF II, parmi lesquelles, l'ouverture du Programme aux certificats de légalité, est le marqueur principal qui différenciera la phase II, de la phase I. [En savoir plus](#)

Contacts PPECF:

Yaoundé - Cameroun

Téléphone : +237 670 66 85 16

Email du Coordinateur : romain.lorent@gfa-group.de

Localisation : Carrefour usine Bastos, route de l'hôtel Laginaque, villa Bethy juste après la Villa des 3 roses

Site Web : www.ppecf-comifac.com

Vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter? Cliquez sur [ce lien](#)